



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 63541

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions du rapport intitulé « L'avenir de l'autonomie financière des collectivités locales » du Conseil économique et social. Page 16 et suivantes de ce rapport, le Conseil économique et social propose d'engager une intégration progressive du revenu dans l'assiette de la taxe d'habitation. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La piste consistant à intégrer de façon progressive le revenu dans l'assiette de la taxe d'habitation doit être expertisée. Les effets d'une telle réforme doivent notamment être mesurés au regard de son impact sur les transferts de cotisations entre collectivités et entre contribuables, de sa compatibilité avec la baisse des prélèvements obligatoires et du risque d'accentuation des disparités de ressources fiscales entre les collectivités au détriment des communes les plus pauvres. Cette question sera étudiée dans le cadre du rapport qui sera remis au Parlement à la fin de l'année 2001 après concertation avec le comité des finances locales et les associations d'élus.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63541

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3906

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5599